

❖ Procédures et seuils applicables à compter du 1^{er} avril 2016

seuils (€ HT)	0	25 000	90 000	135 000 (F et S) 5 225 000 € (T)
procédure	Procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable (3 devis sauf raison justifiée)	procédure adaptée		procédures formalisées
publicité	publicité facultative	publicité adaptée	publicité obligatoire (BOAMP et/ou JAL) + PLACE + site internet CCI	publicité obligatoire (BOAMP + JOUE) + PLACE + site internet CCI
aide à la décision	collaborateurs CCI	Avis de la Commission Consultative des Marchés		
signataire	Président ou son délégué			